

Transiger sur l'honneur, personne n'y avait encore pensé.

*Le Monde* l'a fait.

Chacun se souvient du bruit fait autour de la publication de « *La face cachée du Monde* » en février 2003.

Nul n'a pu ignorer à l'époque l'émoi ressenti par les dirigeants, les journalistes et les personnalités proches du quotidien.

Et il fallait être peu attentif pour ne pas savoir que l'honneur et la considération des uns et des autres avaient été atteints. Gravement atteints.

Les amateurs de tempête dans un microcosme étaient au spectacle ; les diffamés, nombreux paraît-il, demandaient aux auteurs de l'ouvrage, Pierre Péan et Philippe Cohen, des comptes.

Les assignations arrivaient en rafale sur le bureau du Président du Tribunal de grande instance de Paris.

Même les moins avertis, ou les vaguement intéressés, avaient compris l'enjeu : ce n'était pas une diffamation banale, celle qu'on commente et qu'on juge distraitemment.

N'étaient pas seulement visés un organe de presse et les individus qui l'accompagnent ; bien au-delà, à travers son incarnation, c'était la liberté d'expression qui était attaquée.

L'outrage serait réparé. La justice serait rendue et le procès serait exemplaire.

Puisque nous sommes dans un État de Droit, on allait voir ce qu'on allait voir.

Personne n'a rien vu. Ni bien compris d'ailleurs.

Ou alors, il fallait se munir d'une loupe et d'un décodeur.

Qui a fait attention au communiqué diffusé début juin dernier ? Il est vrai qu'il s'agit d'un genre littéraire d'un attrait relatif. Son seul intérêt est surtout dans les commentaires qui le suivent ou le précèdent.

A l'exception de la *Gazette du Palais* (n° 174 du 22 juin 2004), qui a publié sous le titre évocateur : « *un exemple de médiation judiciaire réussi : l'affaire de la Face cachée du Monde* », un long entretien donné par le Président du Tribunal de grande instance de Paris, Jean-Claude Magendie, ils ont été d'une grande discrétion.

Ce communiqué est pourtant intéressant. Il nous apprend qu'une médiation judiciaire a mis un terme à l'affaire.

La surprise passée, le lecteur comprend intuitivement qu'il en est resté à une vision passéiste du mode de règlement des conflits.

Le procès est archaïque ; place à la médiation, venue d'ailleurs, avec ses immenses mérites. Quelques défauts aussi peut-être.

Celui par exemple, en confondant les moyens utilisés et le résultat attendu, de mettre un paravent entre la réalité et sa perception.

Et la réalité, toute simple, n'est pas forcément agréable à regarder ou à entendre. Elle tient pourtant en quelques mots : l'honneur du *Monde* est soluble dans la transaction ; comme celui de Jean-Marie, Edwy, Alain et des autres...

Jusqu'ici on connaissait l'alternative périlleuse à laquelle sont confrontées les victimes de propos diffamatoires : faire plaider ou ne pas faire plaider.

Donner un retentissement à ce que peu avaient entendu, prix à payer pour obtenir réparation. Faire confiance à la justice.

Ne rien faire pour ne pas amplifier l'écho. Ne pas prendre le risque d'une éventuelle, mais jamais exclue, défaite judiciaire. Faire confiance à l'oubli.

Dans le premier cas se servir du droit ; dans le second afficher son mépris, et son indifférence, voire pour quelques uns accorder son pardon.

Plus originale a été la méthode retenue : *Le Monde* ne vient pas d'inventer une troisième voie : annoncer et surtout faire savoir, à grands renforts de publicité, qu'on va plaider et, quelques mois plus tard, se retirer sur la pointe des pieds est une pratique finalement assez banale.

Plus originale a été la méthode retenue, et surtout le message subliminal qui semble la caractériser : la sagesse et l'intelligence permettent de surmonter différends et rancœurs.

C'est beau comme l'antique.

Toujours pertinent lorsqu'il s'agit d'affaires d'argent ; l'un demande cent mille euros et assigne. L'autre conteste avec vigueur.

De concessions réciproques en concessions réciproques l'intersection est trouvée et chacun est satisfait. Celui qui paie cinquante mille euros et celui qui les reçoit.

On voudrait croire qu'il en est de même pour l'affaire de « *la face cachée* » ; et on a du mal.

On voudrait être certain que les protagonistes qui ont participé à cet accord ont été convaincus ; et on pense confusément que la probabilité est faible.

On en vient même à se demander si le talent du Président du Tribunal de grande instance de Paris n'a pas été de comprendre, ou mieux encore de sentir, que *Le Monde* ne voyait que des désagréments au procès qu'il avait engagé et cherchait à se sortir de là. Trouver la marche arrière et sauver la face.

Il n'en demeure pas moins que, même avec le concours précieux d'un médiateur, dire dans le même temps que son honneur a été gravement bafoué, mais pas trop, n'est pas un exercice aisé.

Le communiqué est à cet égard amusant.

On croyait, que le débat public apporterait un peu de clarté ; on pensait, avec une certaine naïveté sans doute, que l'audience, endroit où s'affrontent les hommes et parfois les idées, demeure un lieu de vérité.

On vient de comprendre que rien n'est préféra-

ble au dialogue confidentiel : le débat, mais en catimini, l'affrontement des idées mais dans un salon feutré. Quant aux faits imputés...

L'observateur qui attendait de se faire une opinion, est donc heureux de savoir que les diffamés acceptent la critique mais pas la diffamation et que les diffamateurs n'ont pas eu le dessein de compromettre la pérennité du *Monde*, que d'ailleurs ils aiment, et encore moins, bien sûr, l'intention de diffamer tel ou tel.

Il n'est pas plus avancé. Il sait seulement, ce dont il avait une vague idée, qu'il faut toujours prendre les lanternes pour des lanternes.

Il découvre avec bonheur qu'il existe un nouveau type de contrat au contenu et au style inimitable : la transaction sur l'honneur.

Katarina Blum n'est plus seule...

